

Lettre d'information

Points de repère sur la sobriété foncière en Bourgogne-Franche-Comté



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Janvier 2024

1ère partie : Repères chiffrés sur la consommation d'espace en région et objectif de réduction

PREAMBULE :

Sources de données mobilisées : INSEE et Cerema – Portail national de l'artificialisation des sols

Attention : informations indispensables à connaître avant de lire la suite

Il n'existe à ce jour, aucun outil capable de mesurer de façon exhaustive et incontestable, la consommation d'espace.

Le portail de l'artificialisation (outil national mis à disposition du public et des collectivités) utilise la source la plus fiable disponible actuellement, à savoir les fichiers fonciers. Cette donnée fiscale non destinée initialement à mesurer la consommation d'espace doit être retraitée. Le Cerema réalise ce travail et permet ainsi de calculer la consommation d'espace entre 2 périodes sur un territoire donné (l'échelle communale est l'échelle la plus fine produite par le portail).

Chaque année, les chiffres du portail sont actualisés. A cette occasion, le Cerema procède à un certain nombre de corrections, ce qui peut expliquer des différences de chiffres entre 2 versions.

Les chiffres issus du portail présentent des biais qui n'ont jamais été cachés (webinaires explicatifs et méthodologies détaillées sont accessibles à tous sur le site internet du portail) et il est rappelé qu'ils font office de valeurs de référence et non de valeur absolue. Il est recommandé aux collectivités de les affiner.

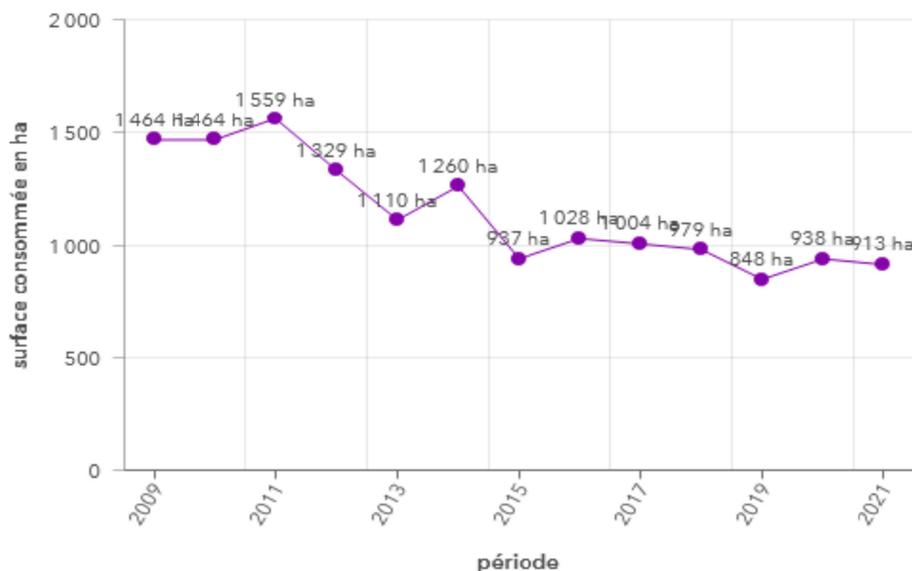
Sur la période de référence fixée par la loi Climat et Résilience (du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2021), la consommation d'espace à l'échelle régionale s'élève à **11 523 ha**.

53% des communes de la région ont consommé moins de 1 ha.

68 % des communes ont consommé moins de 2ha.

A l'instar de la tendance nationale, le rythme annuel de consommation d'espaces connaît une stagnation depuis 2015. A l'échelle départementale, ce constat est à nuancer.

Consommation totale* (en hectares) entre 2009 et 2022



Entre 2013 et 2019,

6 319 ha

ont été consommés

👤 2,81M habitants en 2019

-14,2k par rapport à 2013

👤 1,3M ménages en 2019

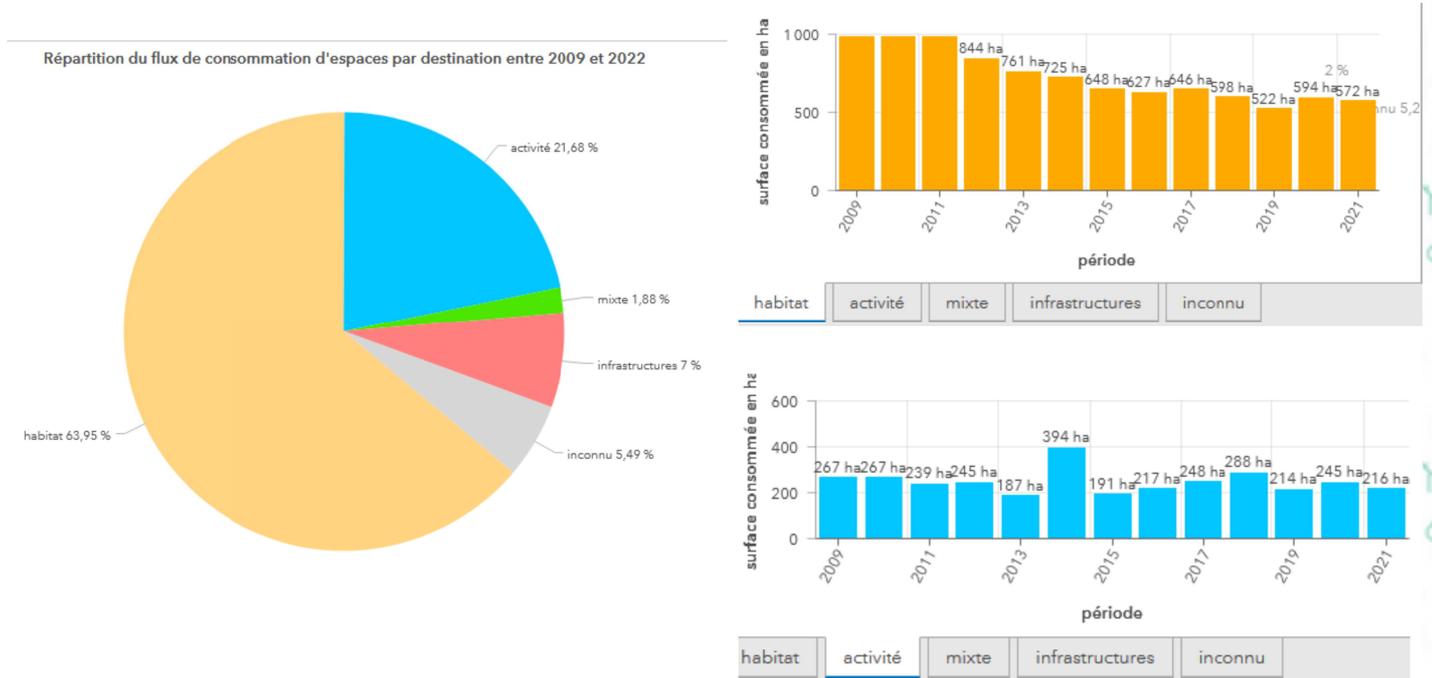
+ 32,15k par rapport à 2013

🏢 1,07M emplois en 2019

-23,24k par rapport à 2013

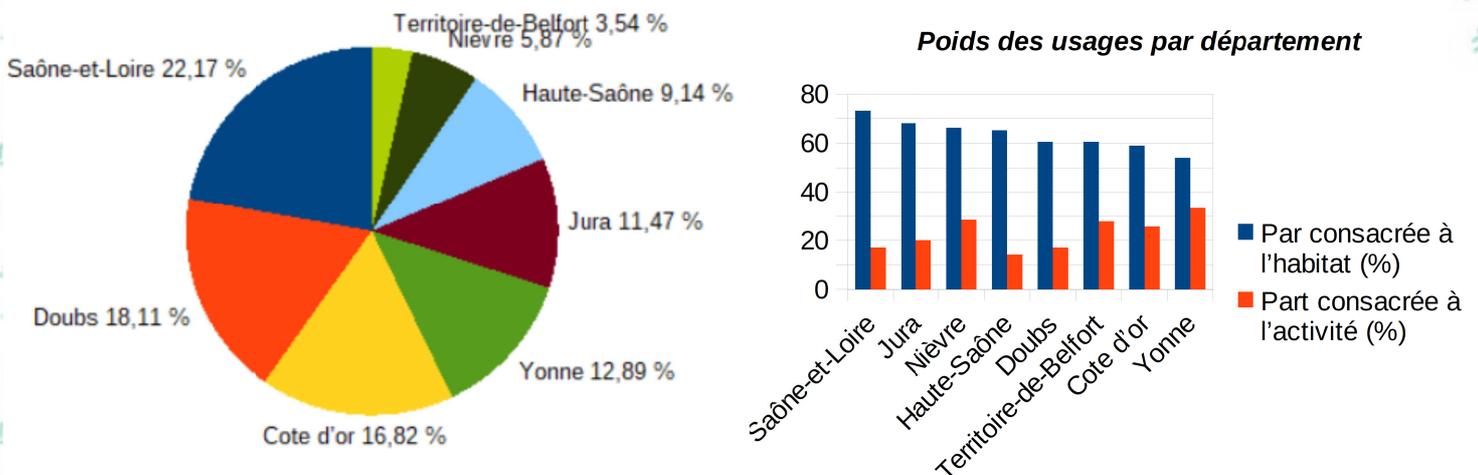
Quels usages consomment de l'espace ?

Entre 2009 et 2022, environ **60 %** de cette consommation est **due à l'habitat** et environ **20 % à l'activité**. Cette répartition est sensiblement identique à la répartition nationale.



Quelle répartition entre départements ?

Cette consommation régionale estimée à 11 523 ha, est répartie entre départements selon la façon suivante : 3 départements (21/25/71) représentent 57% de la consommation.



Source : Cerema - données d'analyse de la consommation d'espaces pour la période 2009-2020

2ème partie : Les leviers face à l'enjeu de sobriété foncière ?

D'ici 2031, la consommation d'espace à l'échelle de la région doit réduire de 54,5 %. Cela correspond à 6 280 ha en moins par rapport à la décennie passée.

Pour atteindre cet objectif, le levier principal consiste à mobiliser les surfaces déjà artificialisées en promouvant notamment la densification de qualité, l'utilisation des locaux vacants et des friches.

Le recyclage des friches : 5500 ha potentiels sur 872 sites - (source base de donnée nationale Cartofriches)

Attention, ces chiffres sont en cours de consolidation. Les données issues de l'outil cartofriches ne sont pour la plupart pas vérifiées et donc sont à prendre avec beaucoup de précaution. Le potentiel de friche peut s'avérer aux chiffres indiqués ci-dessus.

La base est en cours de consolidation. Le recensement des friches doit s'appuyer sur une méthodologie d'identification et sur la connaissance terrain ; ce travail, qui a démarré sur plusieurs territoires, doit se poursuivre et être réalisé en lien avec les collectivités concernées.

La lutte contre la vacance des logements

60% de la consommation d'espace est liée au développement de l'habitat.

Or la Région compte 161 696 logements vacants en 2020 soit **10,2 % du parc de logements** (soit 1,8 points de plus que la moyenne nationale).

Par ailleurs, cette vacance évolue à un rythme important : **+ 35,29 % entre 2009 et 2020.**

L'évolution nécessaire vers des modèles d'aménagements plus sobres

En région, plusieurs collectivités se sont engagées vers de nouveaux modèles d'aménagements plus sobres.

Certaines ont partagé leur expérience dans le cadre du réseau « Transformons nos modèles d'aménagement ! » :

- **Commune de Blamont (25)** : traduire dans un PLU le développement urbain sans étalement
- **Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne (89)** : concilier dans un document d'urbanisme croissance démographique et sobriété foncière
- **Communauté urbaine du Creusot Montceau (71)** : opération de densification de l'habitat
- **Commune de Jussey (70)** : mobiliser des espaces sous-occupés pour intensifier et mutualiser leurs usages
- **Commune de Dannemarie (25)** : requalification d'une friche, économie circulaire et concertation
- **CC Champagnole Nozeroy Jura (39) et commune de Quingey (25)** : mise en place d'outils fiscaux tels que la majoration de la taxe foncière sur terrain constructible, ou la taxe d'habitation sur le logement vacant

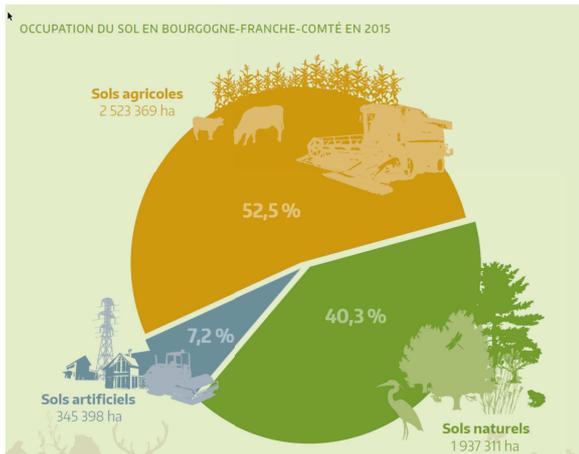
Ressources disponibles ici :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/concilier-developpement-et-sobriete-fonciere-a9996.html>

Annexe 1 : repères sur les dynamiques de consommation d'espace

La Bourgogne-Franche-Comté est au 2ème rang des régions les moins artificialisées, après la Corse.

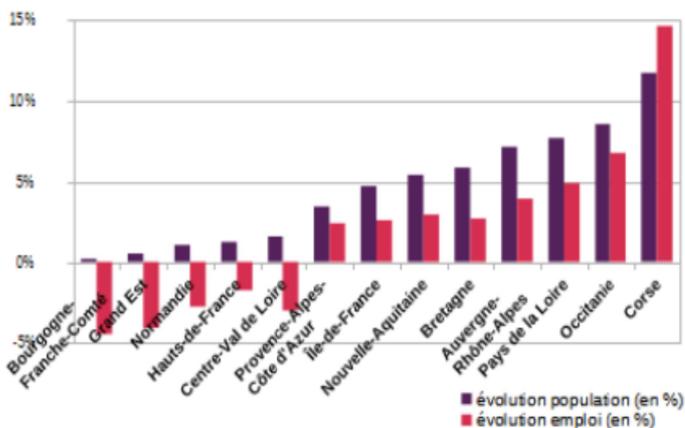
On estime qu'en 2015, environ 7 % de la surface régionale est artificialisée.



Oui, mais ...

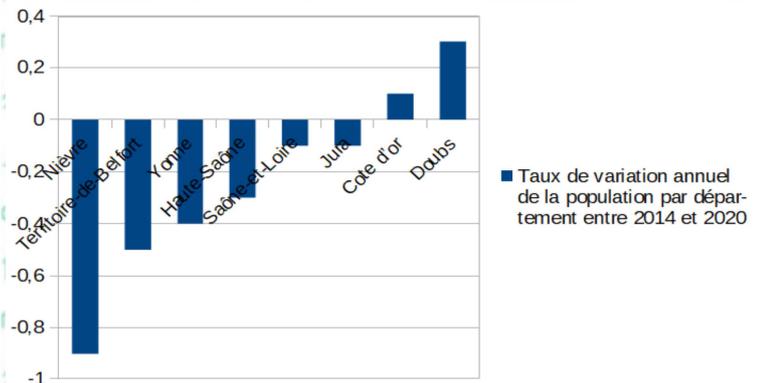
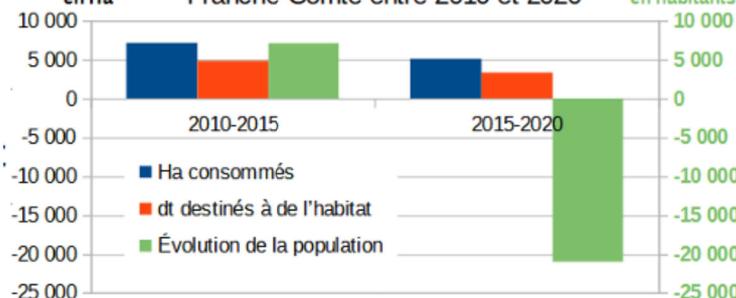
Rapportée au nombre d'habitants, la consommation d'espace en région est importante. Elle est de l'ordre de 1 145 m² par habitant contre 775 m² par habitant à l'échelle nationale.

Evolution de la population et de l'emploi (2008-2018) des régions de France métropolitaine



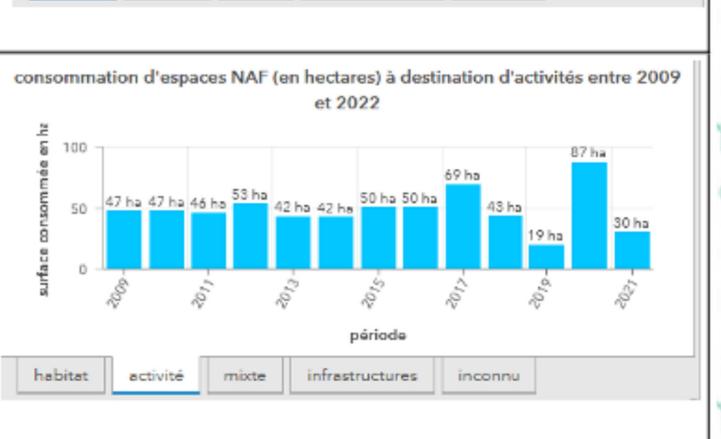
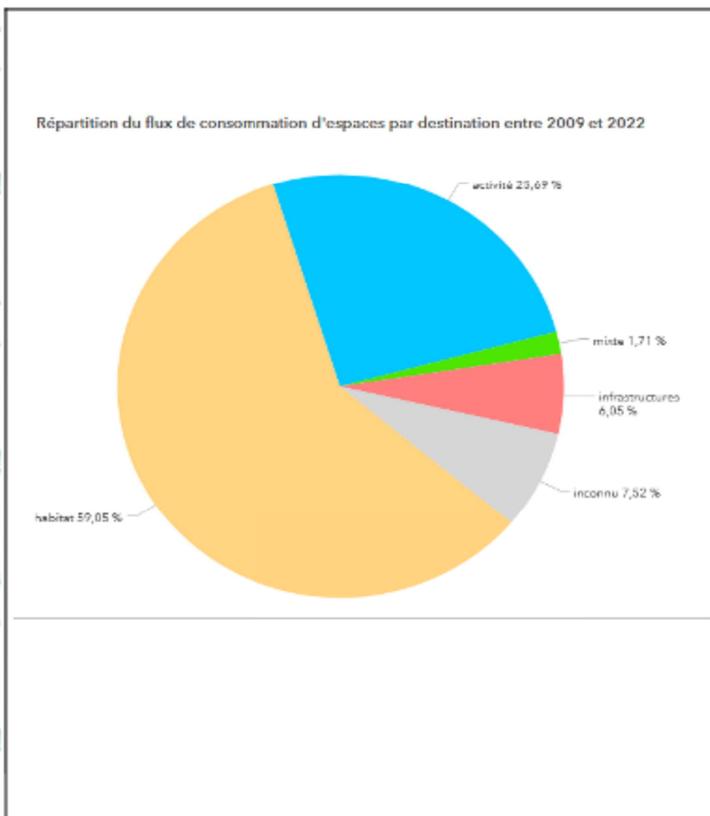
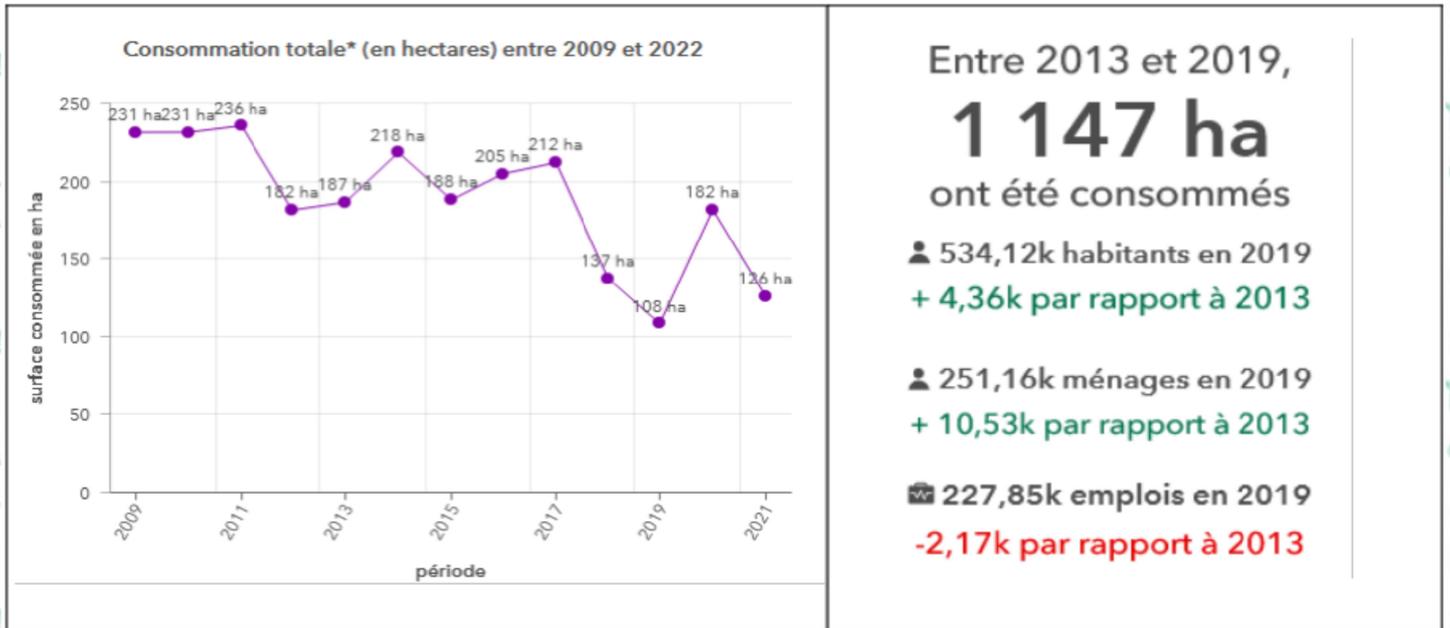
En Bourgogne-Franche-Comté, la consommation est décorrélée des dynamiques démographiques et économiques. La région connaît concomitamment un déclin du nombre d'habitants (-0,32 %) et d'emplois (-4,03 %) entre 2009 et 2020.

Comparatif d'évolutions des espaces consommés et de la population par période en Bourgogne-Franche-Comté entre 2010 et 2020



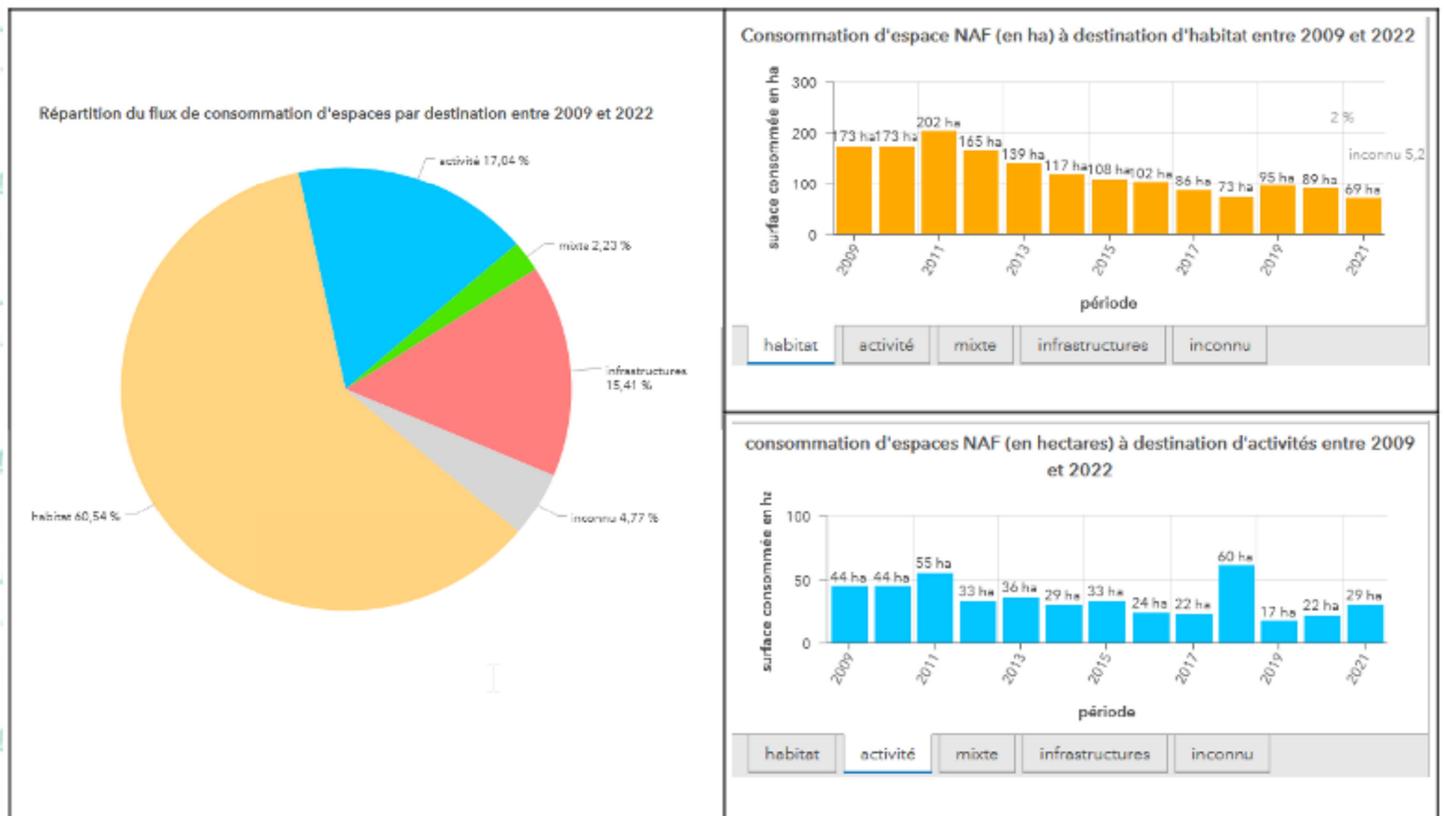
Annexe 2 : repères sur la consommation d'espace par département

Côte d'Or : 1 938 ha sur la période de référence 2011-2021



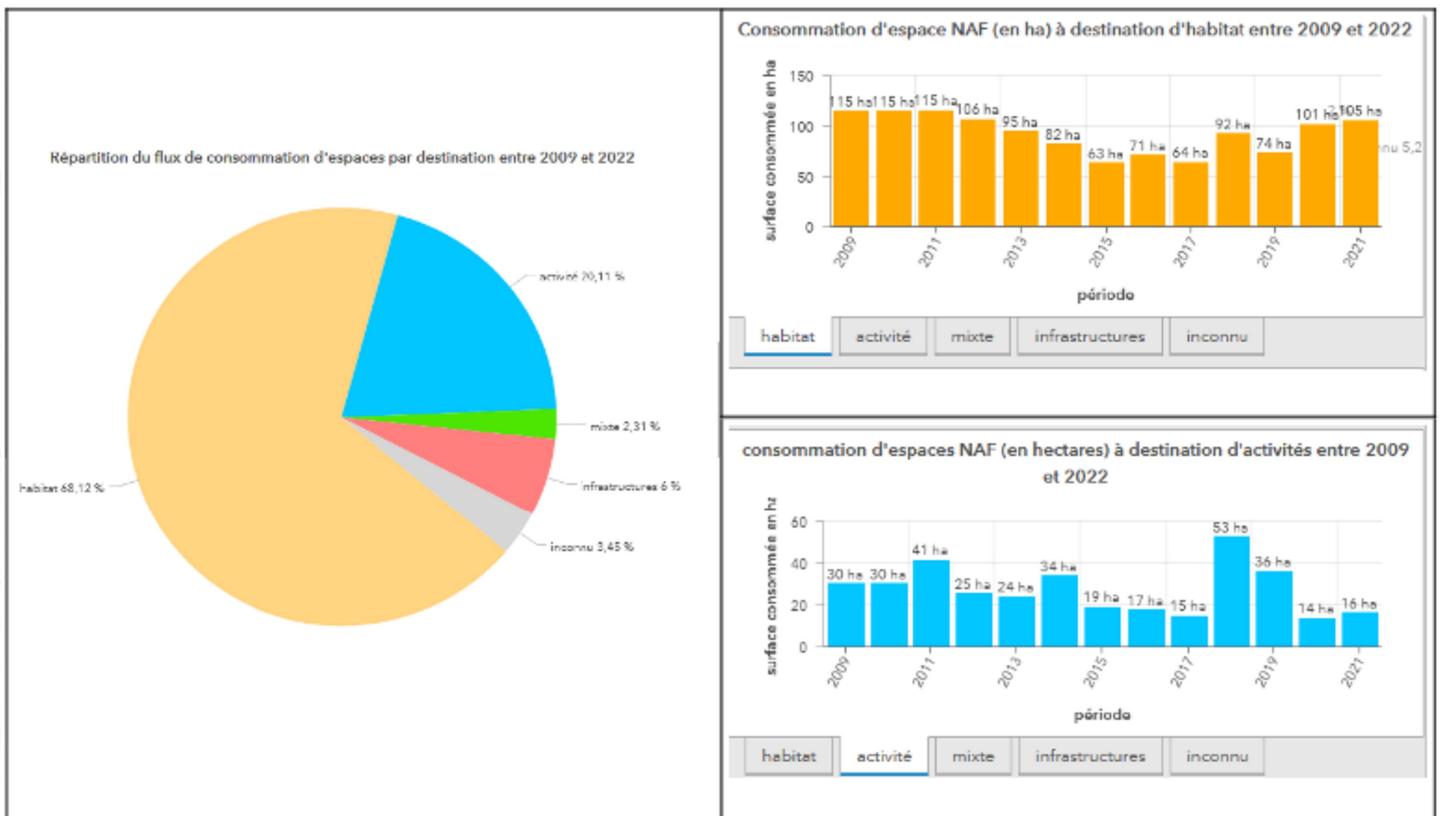
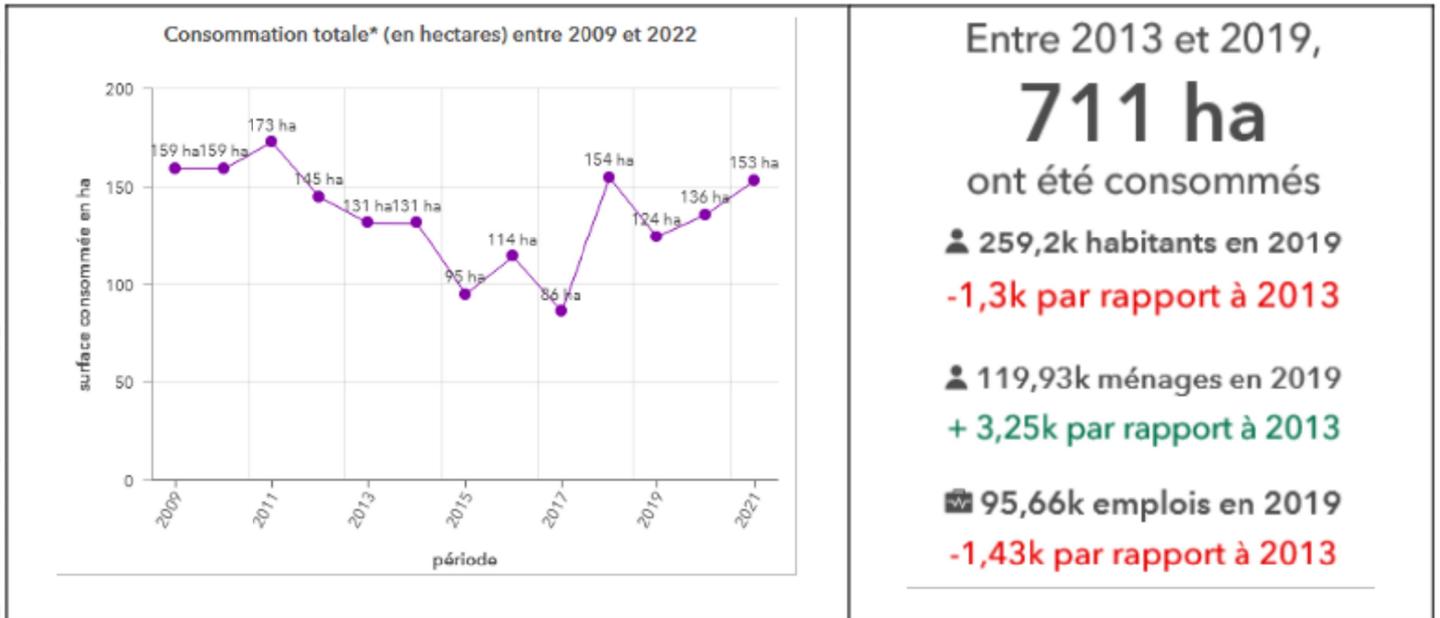
Annexe 2 : repères sur la consommation d'espace par département

Doubs : 2 087 ha sur la période de référence 2011-2021



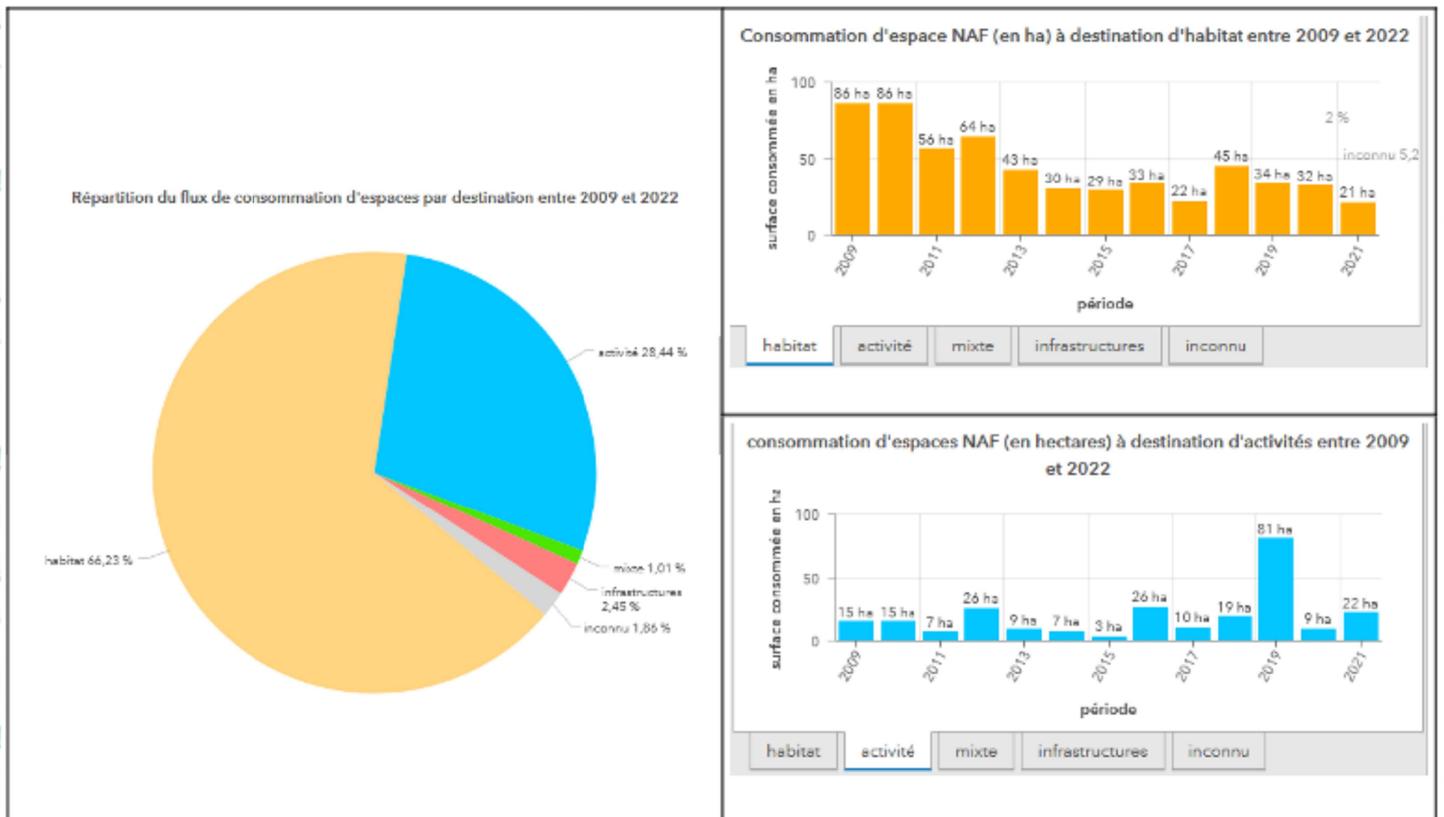
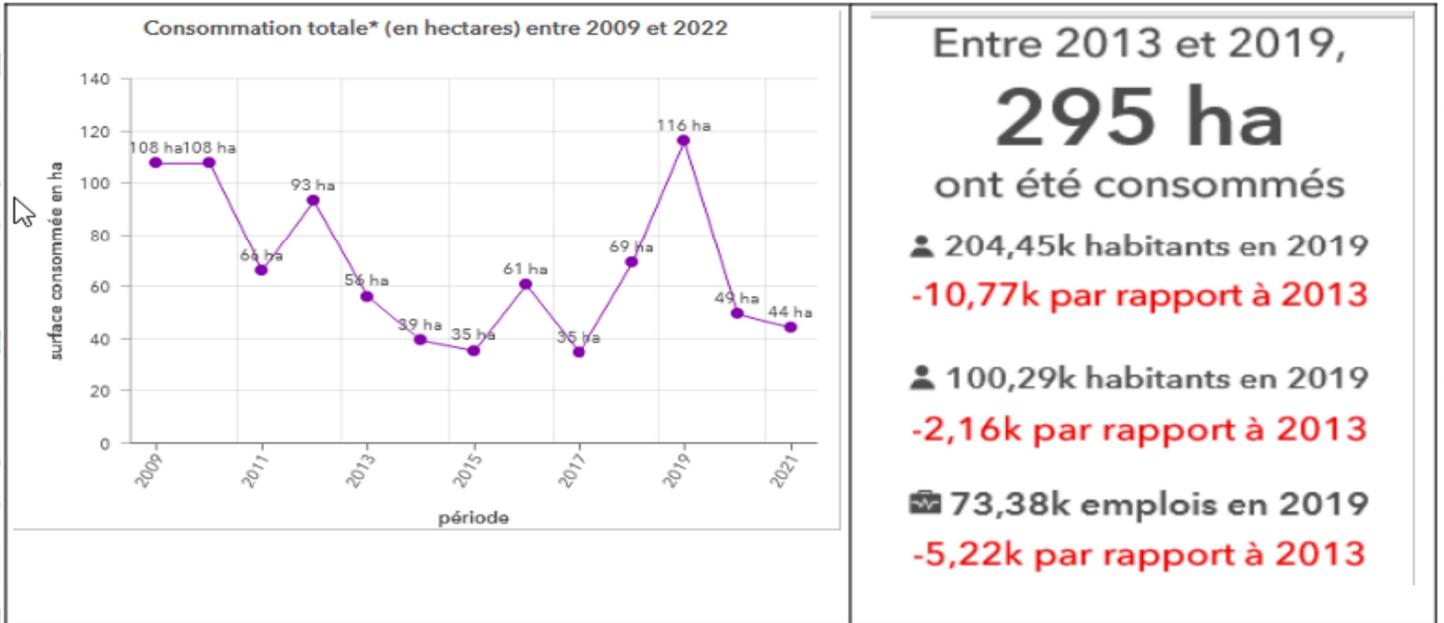
Annexe 2 : repères sur la consommation d'espace par département

Jura : 1 322 ha sur la période de référence 2011-2021



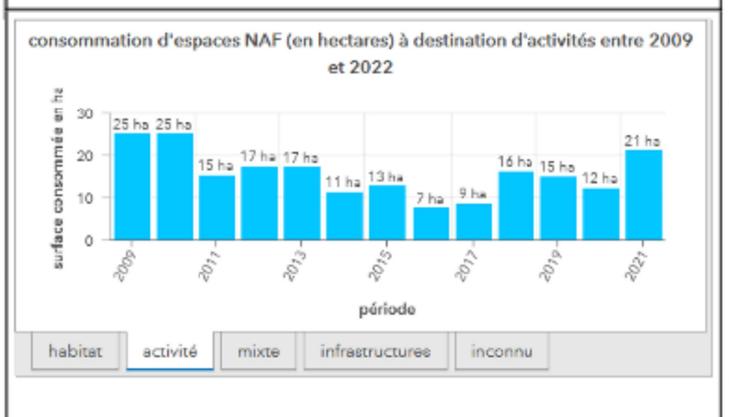
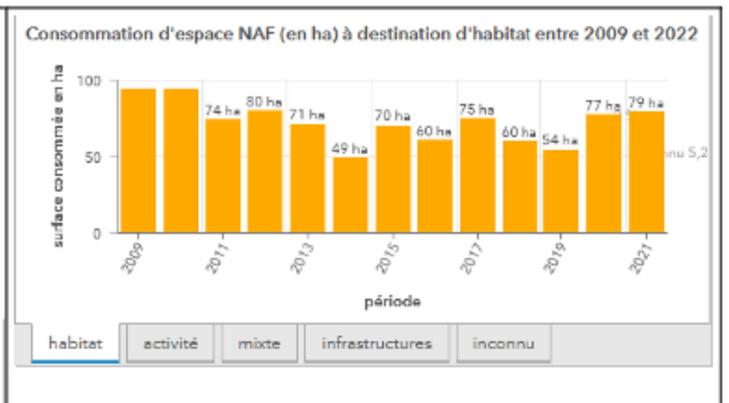
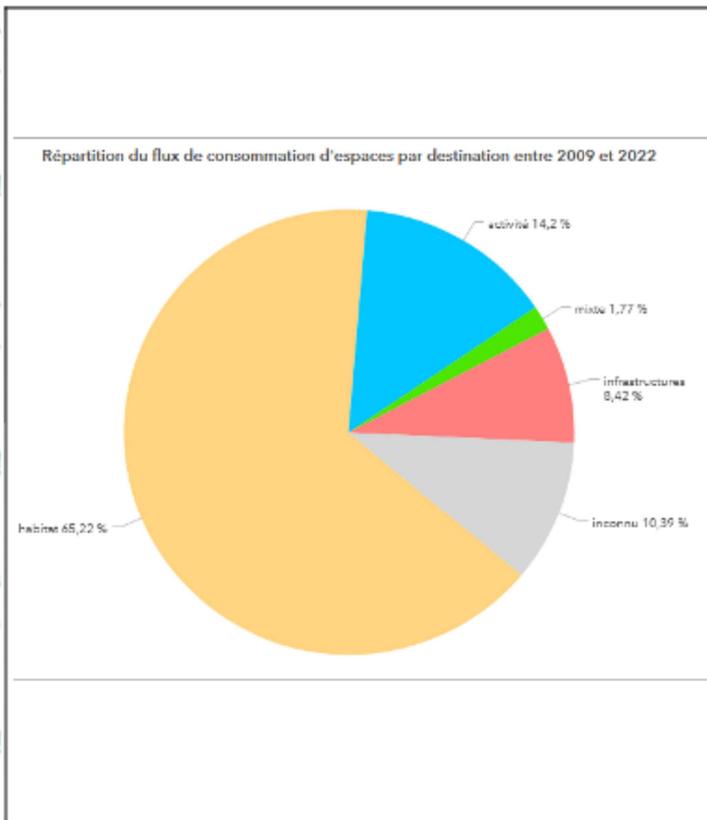
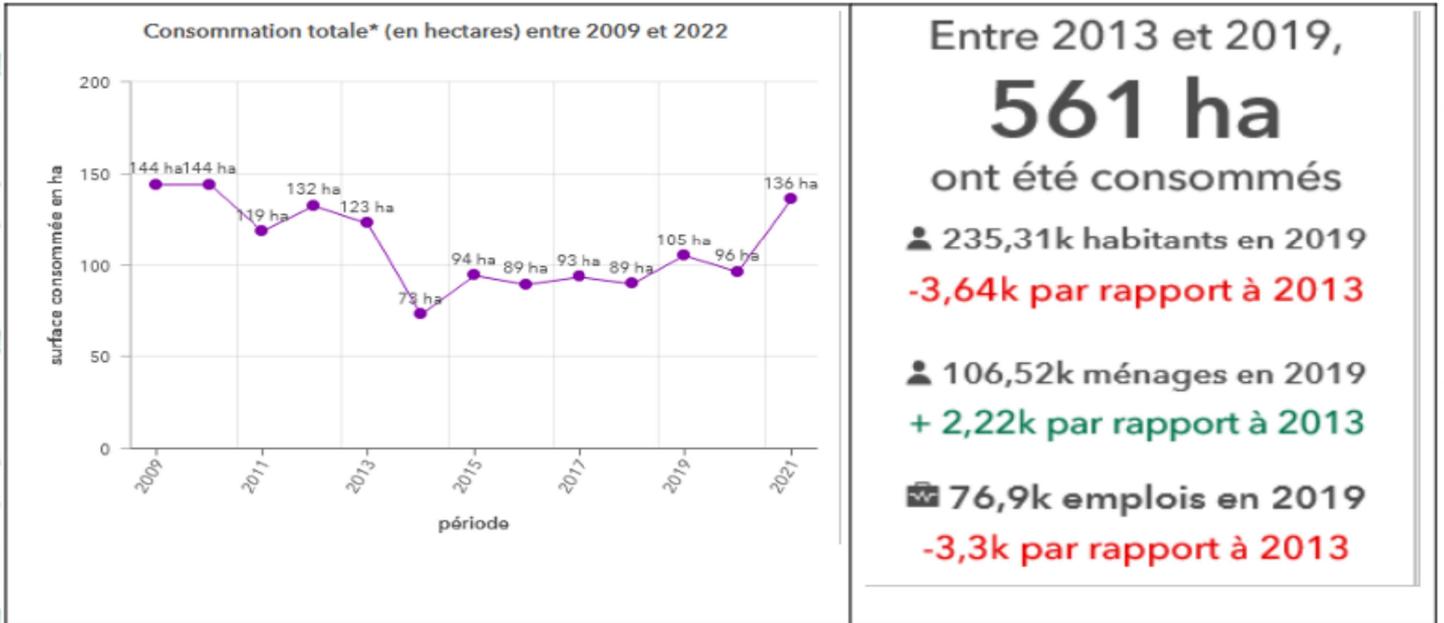
Annexe 2 : repères sur la consommation d'espace par département

Nièvre : 676 ha sur la période de référence 2011-2021



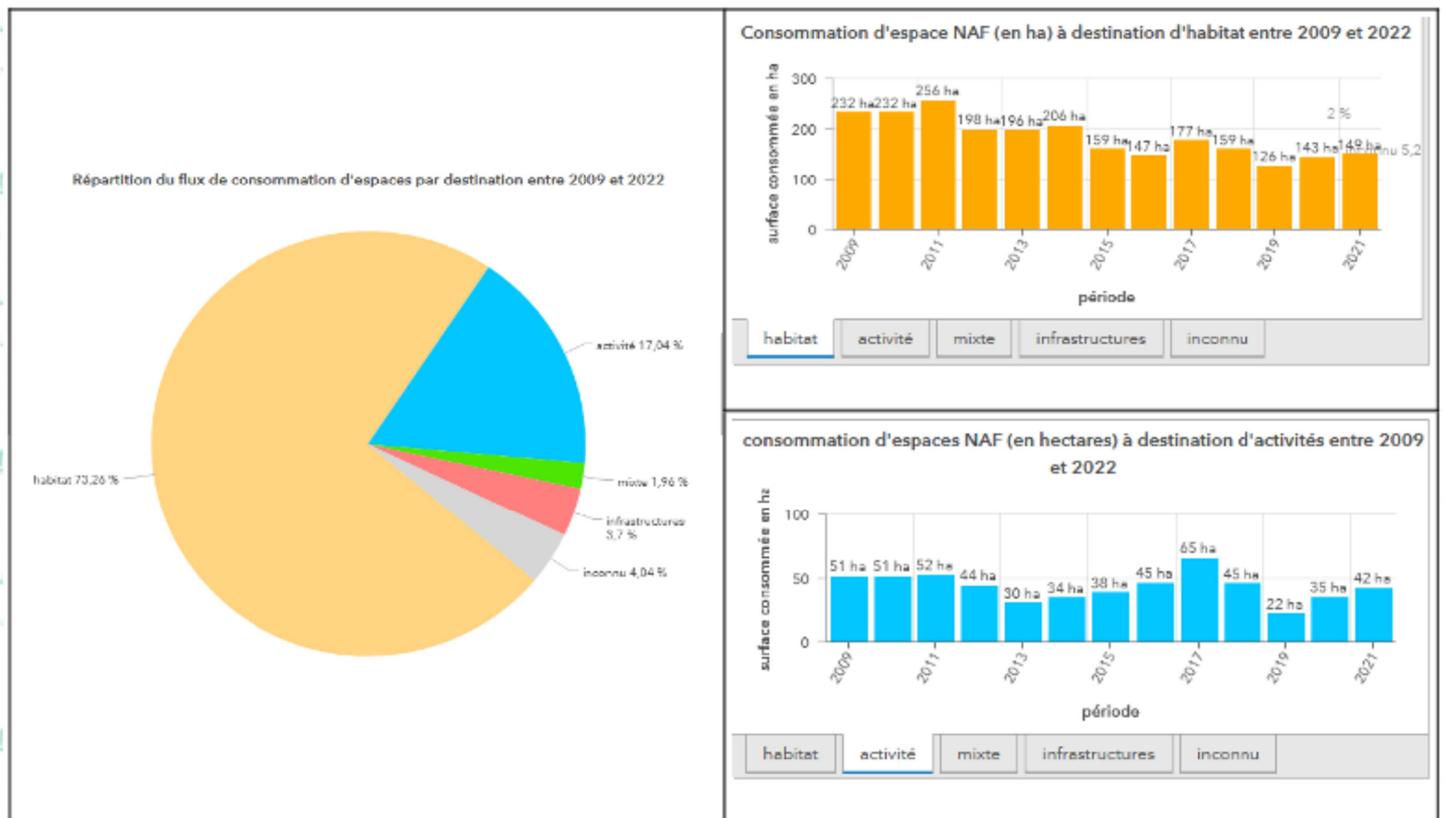
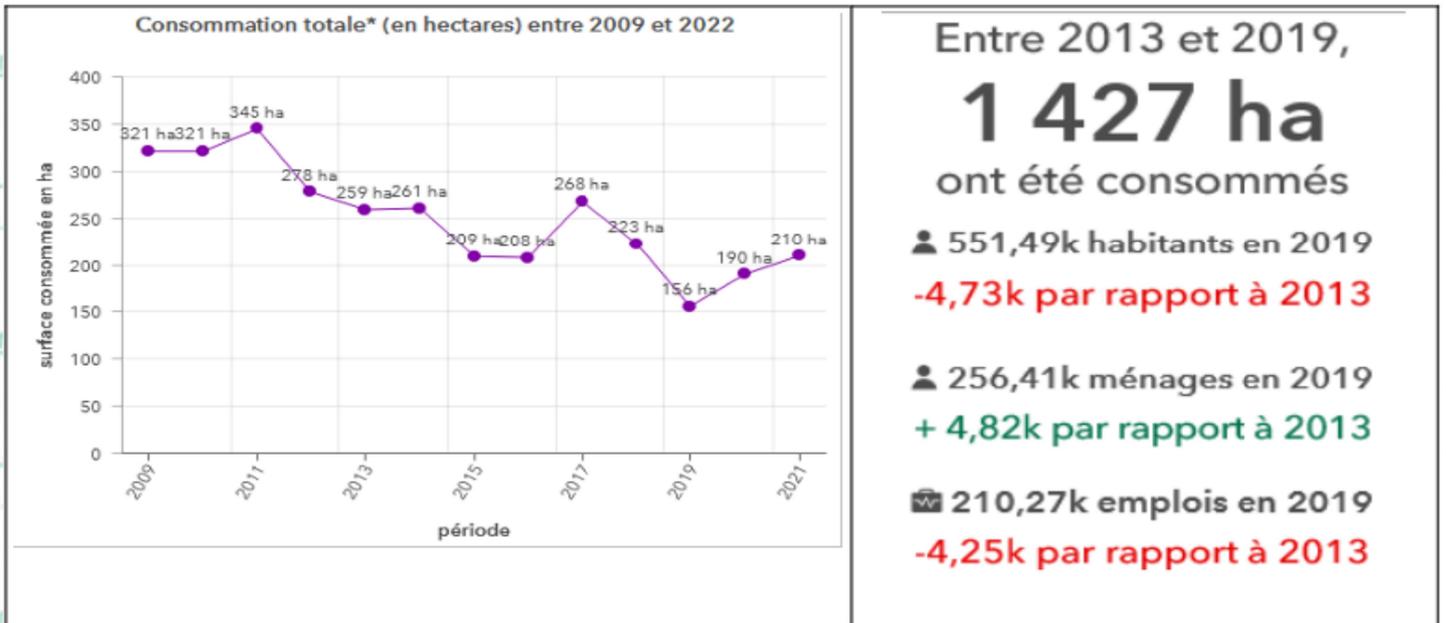
Annexe 2 : repères sur la consommation d'espace par département

Haute-Saône : 1 053 ha sur la période de référence 2011-2021



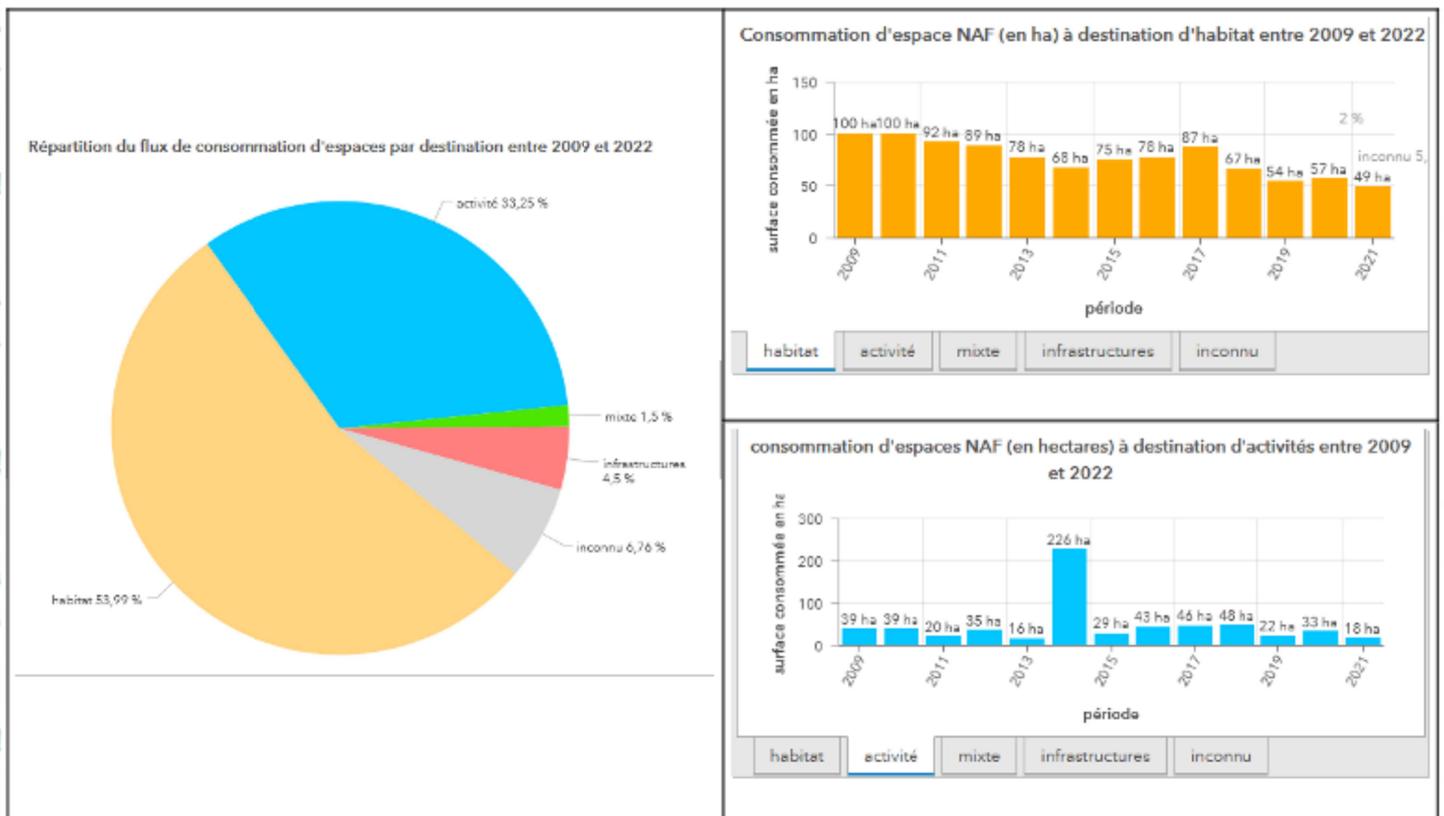
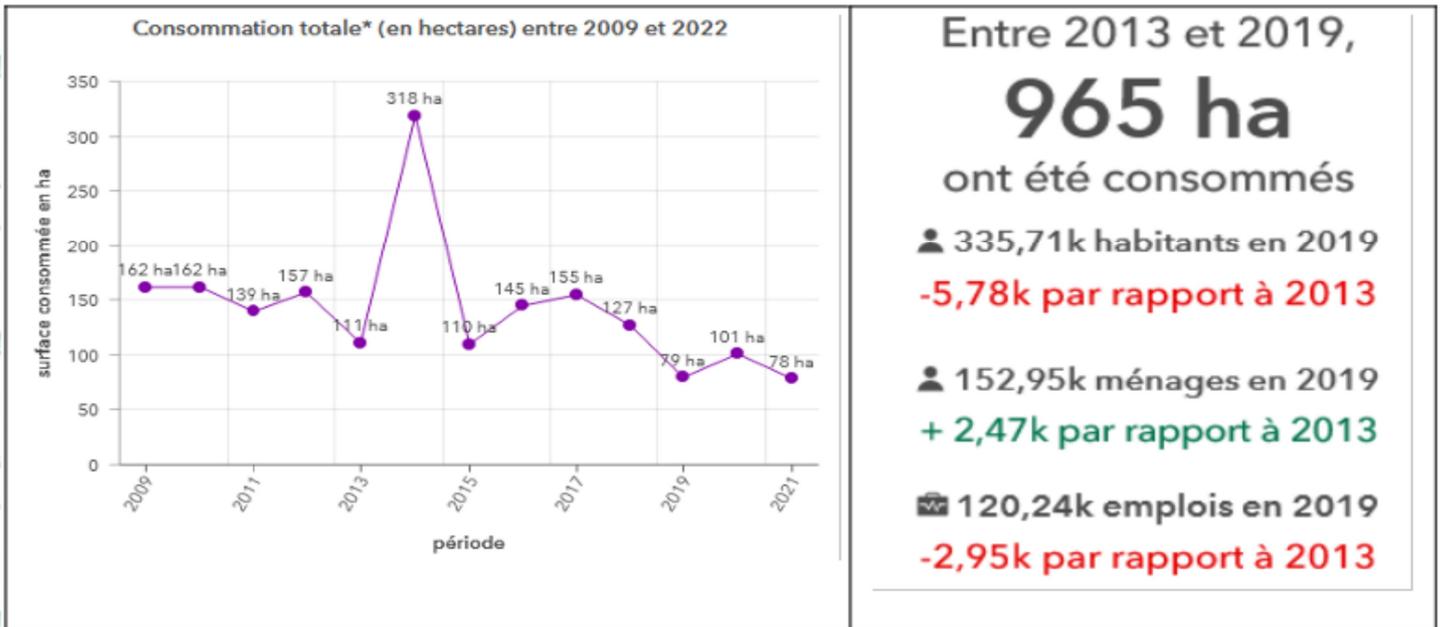
Annexe 2 : repères sur la consommation d'espace par département

Saône-et-Loire : 2 555 ha sur la période de référence 2011-2021



Annexe 2 : repères sur la consommation d'espace par département

Yonne : 1 485 ha sur la période de référence 2011-2021



Annexe 2 : repères sur la consommation d'espace par département

Territoire-de-Belfort : 408 ha sur la période de référence 2011-2021

